



Durée travail en apprentissage

Par **kilou0518**, le **01/10/2008** à **11:36**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en contrat d'apprentissage en comptabilité. mes semaines se décomposent ainsi : 3 jours entreprise / 2 jours école. J'ai un contrat de 35h et je fais 35h30 par semaine ((6.50 x 3 jours) + (8 x 2 jours)), soit 1/2h en plus. J'aimerais savoir si mes heures d'école sont comprises dans mes 35h. Ma chef est venue me dire qu'il fallait absolument que je travail 7h en entreprise seulement voilà, cela me ferait 2h supplémentaires par semaine. Il faut aussi préciser que les heures supplémentaires ne sont pas payées.rnrnJ'aimerais savoir s'il existe un article du code du travail concernant les heures de travail en apprentissage parce que j'ai l'impression d'être dupé et qu'on me fait travailler plus gratuitement. Et si oui lequel, que je puisse le montrer à ma chef.rnrnJe vous remercie par avance.rnrnCordialementrnrnKelly

Par **Tisuisse**, le **02/10/2008** à **14:10**

En principe, et sauf avis contraire d'autres spécialistes, les heures de cours pour les jours où vous êtes absent, au delà des 7 heures journalière dans l'entreprise, ne sont pas prises en compte dans votre calcul des 35 heures. C'est pourquoi aussi que, théoriquement, vous devez travailler 7 h par jour les jours où vous êtes présent dans votre entreprise.

Par **kilou0518**, le **02/10/2008** à **20:40**

Merci beaucoup Tisuisse d'avoir consacré un peu de ton temps pour me répondre.